



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Wallis-et-Futuna : enseignement

Question au Gouvernement n° 2043

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Frogier.

M. Pierre Frogier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en tant qu'elu des territoires français du Pacifique, je souhaite appeler votre attention sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire dans cette zone, et plus particulièrement à Wallis-et-Futuna.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer amicalement, au nom du groupe des députés gaullistes, la délégation des élus de ce territoire d'outre-mer présents aujourd'hui dans les tribunes (Applaudissements) et plus particulièrement les trois responsables coutumiers de haut rang de Wallis-et-Futuna. (Même mouvement.)

L'enseignement du premier comme du second degré connaît de très graves difficultés dans ces îles. Les enseignants et les élèves attendent donc avec impatience la signature définitive de l'avenant à la convention du 28 février 1995 et s'inquiètent des modalités d'intégration professionnelle des titulaires de CAP ou CEAP en cours ou en fin de formation.

De manière plus générale, l'échec scolaire reste très important dans l'archipel de Wallis et Futuna et mérite un véritable traitement tant quantitatif que qualitatif afin de donner un réel espoir d'insertion professionnelle aux jeunes Wallisiens. Le classement de l'archipel en zone d'éducation prioritaire est donc souhaité. Pourriez-vous indiquer à la représentation nationale si, d'une part, l'avenant à la convention de 1995 va être ou non signé avant la fin de l'année 1996 et si, d'autre part, le classement en ZEP de ce territoire va intervenir rapidement ? Je vous remercie. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, vous me permettrez d'associer le Gouvernement au salut que vous avez adressé aux élus et aux responsables coutumiers de Wallis-et-Futuna. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je répondrai précisément aux questions que vous avez posées.

Premièrement, vous le savez, a été signée le 28 février 1995 une convention qui lie l'État à la mission catholique pour l'enseignement du premier degré à Wallis-et-Futuna; un avenant a été négocié avec toutes les parties. Il pourra être signé sur place dès le retour de la mission des élus. Satisfaction pourra donc être donnée en ce qui concerne l'intégration professionnelle des titulaires de CAP et de CEAP.

Deuxièmement, vous avez eu raison d'insister sur des difficultés très importantes qui sont dues non pas à la scolarisation elle-même, puisque plus de 98 % des élèves de cinq à quatorze ans sont effectivement scolarisés, mais à des problèmes particuliers qui entraînent un échec scolaire massif. C'est pourquoi il me semble que les conditions de création d'une zone d'éducation prioritaire à Wallis-et-Futuna sont réunies.

Troisièmement, en dépit de ces dispositions administratives, nous n'arriverons pas, je le crains, à résoudre les problèmes particuliers qui se posent à Wallis-et-Futuna si nous n'avons pas une double démarche: premièrement une meilleure prise en compte des cultures locales dans l'ensemble pédagogique que nous sommes en train de construire; deuxièmement une meilleure adaptation des formations professionnelles à la demande économique locale. C'est ce que je demanderai aux autorités d'essayer de mettre au point.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe

du Rassemblement pour la République.)

M. Henri Emmanuelli. Avec un rectorat !

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Frogier.

M. Pierre Frogier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en tant qu'élu des territoires français du Pacifique, je souhaite appeler votre attention sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire dans cette zone, et plus particulièrement à Wallis-et-Futuna.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer amicalement, au nom du groupe des députés gaullistes, la délégation des élus de ce territoire d'outre-mer présents aujourd'hui dans les tribunes (Applaudissements) et plus particulièrement les trois responsables coutumiers de haut rang de Wallis-et-Futuna. (Même mouvement.) L'enseignement du premier comme du second degré connaît de très graves difficultés dans ces îles. Les enseignants et les élèves attendent donc avec impatience la signature définitive de l'avenant à la convention du 28 février 1995 et s'inquiètent des modalités d'intégration professionnelle des titulaires de CAP ou CEAP en cours ou en fin de formation.

De manière plus générale, l'échec scolaire reste très important dans l'archipel de Wallis et Futuna et mérite un véritable traitement tant quantitatif que qualitatif afin de donner un réel espoir d'insertion professionnelle aux jeunes Wallisiens. Le classement de l'archipel en zone d'éducation prioritaire est donc souhaité. Pourriez-vous indiquer à la représentation nationale si, d'une part, l'avenant à la convention de 1995 va être ou non signé avant la fin de l'année 1996 et si, d'autre part, le classement en ZEP de ce territoire va intervenir rapidement ? Je vous remercie. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, vous me permettrez d'associer le Gouvernement au salut que vous avez adressé aux élus et aux responsables coutumiers de Wallis-et-Futuna. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je répondrai précisément aux questions que vous avez posées.

Premièrement, vous le savez, a été signée le 28 février 1995 une convention qui lie l'État à la mission catholique pour l'enseignement du premier degré à Wallis-et-Futuna; un avenant a été négocié avec toutes les parties. Il pourra être signé sur place dès le retour de la mission des élus. Satisfaction pourra donc être donnée en ce qui concerne l'intégration professionnelle des titulaires de CAP et de CEAP.

Deuxièmement, vous avez eu raison d'insister sur des difficultés très importantes qui sont dues non pas à la scolarisation elle-même, puisque plus de 98 % des élèves de cinq à quatorze ans sont effectivement scolarisés, mais à des problèmes particuliers qui entraînent un échec scolaire massif. C'est pourquoi il me semble que les conditions de création d'une zone d'éducation prioritaire à Wallis-et-Futuna sont réunies.

Troisièmement, en dépit de ces dispositions administratives, nous n'arriverons pas, je le crains, à résoudre les problèmes particuliers qui se posent à Wallis-et-Futuna si nous n'avons pas une double démarche: premièrement une meilleure prise en compte des cultures locales dans l'ensemble pédagogique que nous sommes en train de construire; deuxièmement une meilleure adaptation des formations professionnelles à la demande économique locale. C'est ce que je demanderai aux autorités d'essayer de mettre au point.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Henri Emmanuelli. Avec un rectorat !

## Données clés

**Auteur :** [M. Frogier Pierre](#)

**Circonscription :** - NI

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2043

**Rubrique :** Tom et collectivités territoriales d'outre-mer

**Ministère interrogé** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 décembre 1996, page 7954

**Réponse publiée le** : 5 décembre 1996, page 7954

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 décembre 1996